



Course de caisses à savon Règlement technique

Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement seront acceptées et chronométrées.
La direction de course issue de l'association Les Amis de la Chapelle de Kercohan est la seule habilitée à autoriser la participation d'une caisse à la course de caisses à savon.

Article 1 : Âge des participants

La course n'est autorisée qu'aux participants adultes et majeurs à la date de la course.

Article 2 : Véhicules

2.1. Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à trois roues ou plus, sans moteur, sur un châssis rigide.
Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une zone de poussée sera mise en place au départ de la course.

2.2. Conception - construction

Système de freinage obligatoire.

Un système de direction cohérent et respectant la sécurité du conducteur et du public.

Largeur maximum de 140 cm, longueur maximum de 250 cm, et hauteur maximum de 200 cm.

Garde au sol 30 cm maximum.

Ratio largeur de voie / garde au sol minimum de 4.

La bonne stabilité de la caisse dans les virages sera estimée lors du contrôle technique.

Des essais seront effectués sur piste avec une caisse en configuration de course (équipe complète dans la caisse) lors du contrôle technique.

Deux anneaux de remorquage, un à l'avant et un à l'arrière en position basse (fixé sur le châssis)

Les anneaux doivent comporter un trou de 30 mm, pouvant accepter un mousqueton de diamètre 8.

Une sangle ou une corde d'escalade de 1,5 m avec un mousqueton rapide acier/inox de 8 minimum à chaque extrémité, pouvant résister à une traction de 200 kg.

Une ou plusieurs cales pour les roues pour le stationnement en pente.

La conception de la caisse doit protéger les participants en cas de retournement et inclure une protection frontale ainsi que des protections latérales pleines et robustes.

La conception de la caisse doit permettre aux pilotes d'être évacués facilement du véhicule.

Le plancher doit être complet sous les pieds de tous les participants, et solidaire du châssis.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour les participants et les spectateurs (aucun bord tranchant, de pare-brise ou autre en verre qui pourrait casser et blesser).

Les sièges doivent être solidement fixés au châssis (boulonnés ou soudés) sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

La publicité et décoration est permise mais ne doit pas présenter de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

Les publicités pour les alcools, le tabac, les drogues sont interdites.
Toutes options drôles ou farfelues issues de votre imagination sont les bienvenues. Soyez créatifs !

Article 3 : Sécurité du conducteur et des passagers

D'une manière générale, une bonne conduite est requise, incluant le respect du public et des organisateurs.
Le code de la route s'applique vis-à-vis des stupéfiants et de l'alcool.
Des contrôles éthylomètres pourront être réalisés par la direction de la course. Les pilotes dépassant le taux légal se verront refuser le départ.

3.1. Arceaux

Une protection rigide est obligatoire.

En cas de retournement, un arceau suffisamment rigide doit être présent à une hauteur supérieure à celle de la tête du pilote et des passagers casqués, afin de les protéger.

Si possible, la carrosserie de la caisse doit permettre le retournement de celle-ci sans déformation.
Afin de consolider le véhicule en cas de retournement, s'assurer que la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer. Au besoin, renforcer la structure au besoin d'un arceau additionnel.

3.2. Harnais ou ceinture

Un ***harnais*** (fixation des deux épaules et de la taille) ou une ceinture 3 points est ***obligatoire pour chaque pilote et passager(s)***, et doit être solidaire du châssis.

Le dispositif doit être adapté à la taille du pilote.

Une ceinture ventrale n'est pas autorisée.

3.3. Casque

Il doit être adapté à la personne et être homologué pour un usage routier (pas de casque de ski ou de vélo).

3.4. Équipements

Le port de gants, de chaussures solides et fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps est ***obligatoire*** (pantalons longs, manches longues).

Pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites.

Seuls les gants recouvrant entièrement les doigts sont autorisés (sauf les gants en laine et en polaire).

Les gants devront présenter une résistance importante à l'abrasion en cas de frottement sur le bitume.

Les organisateurs valideront les gants le jour du contrôle technique ainsi que le jour de la course.

Lors des remontées, le port de l'équipement de course est obligatoire et seul le pilote sera admis dans le véhicule.

Article 4 : Qualification contrôle technique

Le contrôle technique des véhicules se déroulera le samedi 29 août 2026 à Berric, lieu dit Kercohan à 10h.
Le contrôle sera effectué sur une demi-descente avec une équipe complète à l'intérieur de la caisse.

Tous les éléments de sécurité devront être présents. La qualification reste à l'appréciation des membres de l'association organisatrice, Les Amis de la Chapelle de Kercohan.

Toute caisse ne passant pas le contrôle technique pourra repasser une séance de rattrapage le samedi 05 septembre 2026 à 10h.

Aucun contrôle technique ne sera effectué le jour de la course.

Article 5 : Déroulement de la course

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de votre comportement envers les autres équipes et le public, et de votre propre sécurité.

Rappel : le code de la route s'applique vis-à-vis des stupéfiants et de l'alcool. Des contrôles éthylomètres pourront être réalisés par la direction de la course. Les pilotes dépassant le taux légal se verront refuser le départ.

La direction de la course est seul juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non respect du règlement.

Le numéro de course est au choix de l'équipage (numéro unique : premier arrivé, premier servi), ou sera fourni par l'organisation au moment de l'inscription.

Ce numéro devra être affiché sur la caisse et visible par les commissaires de course lors des descentes.

Tout le parcours sera sécurisé par des bottes de paille, et/ou divers plots plastiques type baliroad et/ou des matelas ou équivalent.

Des commissaires de course seront disposés sur le parcours. Ils seront équipés de moyens de communication reliés à la direction de course, de tenues identifiables ainsi que de drapeaux à agiter en cas de danger.

En cas d'incident de course, les départs seront arrêtés, et toute descente en cours stoppée. Celle-ci pourra continuer après résolution de l'incident mais le chronomètre sera potentiellement impacté.

Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris par la commune de Berric.

Une équipe de secouristes sera pré-positionnée sur le parcours avec du matériel.

Rappel : seul un pilote par caisse est autorisé lors des remontées, avec son équipement de sécurité.

5.1. Horaires

11h00 : Début des arrivées, installations

Vérification des équipements de protection de l'équipe complète

Mise en place des bracelets identifiables des pilotes

12h00 : Fermeture des accès aux participants : aucun retard ne sera accepté.

Pause déjeuner

13h00 : Briefing obligatoire de la direction de course avec tous les participants

13h15 : Première descente et reconnaissance du circuit à vitesse réduite

14h00 : Première descente chronométrée

15h00 : Deuxième descente chronométrée

16h00 : Troisième descente chronométrée

17h00 : Dernière descente pour la parade

18h00 : Remise des prix

Pendant une manche, un départ toutes les minutes (environ) sera effectué, défini par les organisateurs.

5.2. Récompenses

Le meilleur temps sera pris en compte pour le classement et la remise des prix.

Un prix folklorique sera attribué pour la caisse la plus originale, son caractère artisanal, sa décoration et sa réalisation.

Un prix de performance sera attribué au meilleur temps des manches chronométrées.

Un prix de la meilleure féminine sera attribué.

5.3. Pénalités

La direction de course se réserve le droit de disqualifier un concurrent ou une caisse pour non respect du règlement, conduite dangereuse ou mauvais état d'esprit.

Une pénalité sera infligée à une caisse :

- prise pour tricherie ;
- percutant volontairement une autre caisse ;
- sur décision d'un commissaire de course.

Les organisateurs se réservent le droit de faire des contrôles d'alcoolémie au cours de la journée. Tout contrôle positif entraînera la disqualification du pilote qui ne pourra donc plus ni piloter, ni être passager.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 20 caisses maximum.

Un véhicule ne peut courir qu'une seule fois par manche.

Une caisse peut avoir plusieurs pilotes, sous réserve d'être identifiés à leur arrivée en tant que tel. Un bracelet identifiable sera attribué à chaque pilote.

Chaque pilote et chaque passager devra remplir un dossier d'inscription.

Le prix d'une inscription est fixé à 5 € par caisse et 5 € par casque (exemple : une caisse + un pilote = 10 € ; une caisse + un pilote + un passager = 15 €).

Celui-ci comprend l'inscription à la course ainsi qu'un prix pour les vainqueurs.

Un repas du midi sera proposé, **uniquement sur réservation**, avec une participation financière de 6 €.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 09 août 2026 à 0h00.

Une préinscription obligatoire est à faire en ligne, et un envoi des documents et du paiement **dans les 15 jours** suivant la préinscription, sous peine de voir la préinscription annulée pour libérer la place.

Aucune inscription ne sera prise sur place et tout dossier incomplet sera refusé.

Les documents suivants sont à télécharger :

- Fiche d'inscription ;
- Attestation sur l'honneur d'absence de contre indications médicales à la pratique sportive après avoir rempli le formulaire de santé Cerfa N°15699*01, ou certificat médical de moins de 6 mois ;
- Attestation sur l'honneur d'assurance responsabilité civile (inclus dans l'assurance habitation).

L'association Les Amis de la Chapelle de Kercohan rappelle qu'il est fortement conseillé de posséder une assurance couverture dommages corporels personnels.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas particuliers étudiés par la direction de course.

Renseignements auprès de l'association Les Amis de la Chapelle de Kercohan :

Mail : chapelle.de.kercohan@gmail.com

Facebook : Les Amis Chapelle Kercohan

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'ils pourraient occasionner.

Le but de cette course est de s'amuser et de faire plaisir au public. Bien qu'un prix soit décerné pour le meilleur temps, les prix à gagner sont symboliques. La priorité est donnée avant tout à la sécurité des pilotes, des passagers, et du public, puis à l'amusement de tous.